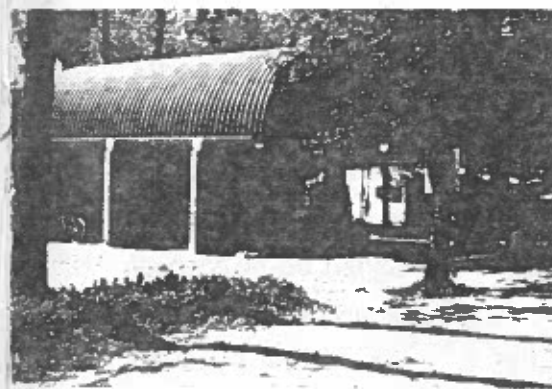


Dulce Simone

BULLETIN MUNICIPAL N° 7

JUILLET 1986

LOUS MITIEYS



PROGRAMME DES FETES 1986

- 11 JUILLET : 19h Sardinade - bal disco - Folklore landais.
14 JUILLET : 11h et 17h Course de trottinettes
18 JUILLET : 19h Sardinade organisée par l'ACCA
14 AOUT : 19h Sardinade - bal disco - Folklore landais
30 AOUT : 11h Course de trottinettes
15h Course cycliste
20h Repas champêtre - Bal disco
31 AOUT : 11h Course de trottinettes
17h Animation musicale avec Alain Echevin
22h Bal disco
23h Toro de fuego.

EN FEUILLETANT LE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux suivants pour le programme du F.E.C. 1986 :

Réfection du hangar de la gare : 99 907,85F

Réfection toiture logement fonction de l'école : 34 992,24F

Peinture du Fronton : 5 799,54F

La subvention allouée par le FEC s'élève à 34 825F. La D.G.E. (2ème partie) est de 23 727 F. Elle servira également à financer les travaux des bâtiments communaux.

CAMPING MUNICIPAL

L'objectif de la commune est de doubler la capacité d'accueil du camping avec la construction de 2 blocs sanitaires et d'une salle d'animation avec télévision.

Une subvention de 300 000 F sera versée par la M.I.A.C.A.

Un emprunt de 1 000 000 F assurera le financement des travaux.

Le remboursement de l'emprunt sera effectué à partir de l'année 1987 (environ 150 000 F).

Pour 1986, le fonctionnement du camping est assuré par 3 employées (accueil, gestion), 2 employées (nettoyage des sanitaires) et un maître-nageur.

A l'heure actuelle, la saison pour le camping dont la 2ème tranche est bientôt terminée, s'annonce sous les meilleurs auspices.

BUDGET PRIMITIF

- Fonctionnement : équilibré à la somme de 1 218 107,03 F en recettes et dépenses.

- Investissement : Equilibré avec 1 106 432,49 F en recettes et dépenses.

COMPTE ADMINISTRATIF

- Fonctionnement : Dépenses : 1 424 889,20 F

Recettes : 1 463 406,14 F

- Investissement : dépenses : 411 768,71 F

Reste à réaliser : 821 334,18 F

Recettes : 449 529,40 F

Reste à réaliser : 783 573,49 F.

Concernant le camping municipal, les dépenses sont de 388 495,93 F y compris le déficit 1984 (environ 50 000 F). Les recettes s'élèvent à 375 567,77 F.

TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Taxe d'habitation : 5,87%

Foncier bâti : 7,26%

Foncier non bâti : 25,00%

Taxe professionnelle 8,50%

TARIFS DE L'EAU

Abonnement :

Forfait annuel

72m³

246 F

100m³

334 F

200m³

615 F

500m³

1 398 F

1 000m³

2 464 F

ASSAINISSEMENT

La 4ème tranche d'assainissement s'élève à 296 500 F TTC, desservira le lotissement Laussucq et les habitations route du lac. Le projet est financé par une subvention du Conseil Général de 75 000 F et le solde par un emprunt.

Le tarif de la surtaxe communale à compter du 1er janvier 1986 est de 1,92 F.

D'autre part, à compter du 1er juillet 1986, la commune d'Azur a décidé d'adhérer au Service Eau et Assainissement du SYDEC.

EMPLOYES MUNICIPAUX

A compter du 1er janvier 1986, M. Roulet André, garde-champêtre, accède au grade de conducteur auto-poids-lourds, ouvrier professionnel 1ère catégorie.

M. Lacaze Jean accède au poste d'ouvrier professionnel 2ème catégorie.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Depuis le 1er janvier 1986, Mme Costalunga, secrétaire, effectue 35 heures de travail.

Heures d'ouverture mairie :

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : "

Mercredi : "

Jeudi : "

Vendredi : 14h-18h

GARDERIE

Depuis le 1er janvier 1986, la garderie avant et après les heures de classe est gratuite.

BAIGNADE SURVEILLEE

Du 1er juillet au 31 août, une baignade surveillée par un maître-nageur, est aménagée au lac, entre les deux campings.

COLLECTE DU VERRE

Depuis quelques jours, la commune est dotée d'un conteneur pour collecter le verre. Il est situé sur le parking, face à l'épicerie. Le produit de la vente sera reversé au profit de la lutte contre le cancer.

ETAT-CIVIL

Décès :

DULER André : le 16 janvier 1986

Président du Club des retraités, des Anciens combattants, de la Mutuelle chirurgicale, Conseiller municipal durant plus de 20 ans, il laisse dans la commune un grand vide.

ROULET Paulette : le 30 mars 1986.

DALEAU Elie : le 12 avril 1986.

Entrepreneur à la retraite, il est l'artisan de nombreux édifices comme le fronton et de maisons dans le village.

SAINT-JEAN Félicienne le 12 mai 1986.

Toutes nos condoléances.

XXXXXXXXXXXXX

L'ECOLE

C'est en 1833 que la commune entretient une école primaire. Le Conseil Municipal affecte l'ancien presbytère comme classe et logement de l'instituteur.

En 1837, sur un terrain donné en concession perpétuelle, est construit une maison comprenant l'école, le logement du maître et la mairie. C'est l'appartement actuel de l'instituteur. Les travaux sont effectués par J.B. Villenave, adjudicataire à la somme de 2408 F, et reçus par l'expert-architecte M.Gurat.

L'instruction pour un projet de classe mixte, en application de la loi du 10 avril 1867 qui ne prévoit pas de classe de filles, est adoptée en 1883. Le devis s'élève à environ 9000F. Cela servira à remédier au

4,50m de large et 2,70m de hauteur) et à approprier un local personnel à l'enseignant. Finalement, le montant total des travaux atteindra 17900F.

L'école transformée en 2 classes, c'est en 1901. Une cloison en bois est dressée de façon à accueillir les enfants de 4 à 7 ou 8 ans. La cour de récréation, depuis 1910, est recouverte de gravier rouge.

Jusqu'à nos jours, l'établissement ne subira pas de modifications importantes, si ce n'est quelques travaux d'entretien ou d'équipements : comme la classe enfantine érigée sous un préau depuis 1978.

Toutefois, en 1958, le Conseil Municipal refuse de créer une école libre d'enseignement confessionnel catholique afin d'éviter que des troubles graves ne surgissent au sein des communautés.

LES ENSEIGNANTS

Le premier instituteur qui exerce à Azur est M. Bertrand Barrère nommé par le recteur de l'académie de Pau, Julien Lorpoon.

L'ancien presbytère lui sert de logement. Le Conseil Municipal lui loue l'appartement 100F l'an. Son traitement est de 300F (200F fixes + 100F de loyer).

Les enfants qui suivent les cours et qui écrivent paient 1,50F par mois. Ceux qui n'écrivent pas versent 1F par mois. Les autres, désignés par le maire et le desservant, s'instruisent gratuitement (à partir de 1882, l'enseignement est gratuit pour tous).

Mais en 1842, apparaissent les premières divergences entre le Conseil Municipal et l'instituteur: refus de lui acheter des livres religieux et d'exercer l'enseignement musical vu que le maître ne sait pas.

En 1843, le Conseil Municipal demande le remplacement de l'instituteur. Les griefs retenus contre lui sont nombreux : abus constatés, mauvais enseignement, brutalités qui font que 4 élèves seulement fréquentent la classe. La jeunesse d'Azur ressemble à celle du 10ème siècle, surnommé siècle de la terreur de par l'ignorance de ses enfants. Monsieur Barrère, en 1844, à l'âge de 62 ans, est frappé de paralysie.

Son successeur en 1845, Monsieur Maloucaze est révoqué en 1849 et remplacé par Monsieur Darmailacq Jean de Moliets. Cependant, 3 conseillers s'opposent à cette nomination car ils ne veulent plus d'instituteur.

Heureusement, les relations mairic-enseignants s'améliorent. Une somme de 50F est votée pour dispenser les cours du soir et les frais d'éclairage et de balayage sont pris en charge par la commune.

Une circulaire préfectorale le rendra obligatoire à partir de 1903.

Le chauffage sera assuré par la municipalité à compter de 1929. D'abord, poêle au bois, puis au mazout en 1965 et chauffage central depuis 1982.

Le téléphone a été également installé en 1982.

A noter une initiative prise entre 1935 et 1936 : 50F alloués à chaque enfant ayant obtenu le certificat d'étude primaire.